

MODIFICATION DES REGLEMENTS

Février 2007

REGLEMENTS GENERAUX

Article A.2.2.2. La Formation

Après le tableau, supprimer les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} lignes et remplacer par :

Tous les questionnaires (arbitres assistants et arbitres fédéraux) sont établis par la CNA

Le passage des examens est centralisé au niveau des ligues.

Les corrections sont assurées :

- **arbitres assistants** : par la ligue, sous la responsabilité du PCRA et du responsable régional des formations d'arbitres. Les résultats définitifs sont transmis au responsable national des formations d'arbitres qui déclenchera le processus de délivrance des cartes d'arbitres lors des prestations de serment
- **arbitres fédéraux** : par la CNA

Le reste sans changement.

Article A.3.4.3

1^{er} tableau (tenue), 4^{ème} point, supprimer "blouson, pull et/ou chemisette rouge"

Article B.1.3.

1^{er} point, 2^{ème} - (tiret), supprimer "ou niveau"

4^{ème} - (tiret), supprimer "niveau(salle en précisant la catégorie)"

2^{ème} point à supprimer

3^{ème} point : supprimer à la fin de la phrase "en indiquant les niveaux".

Article B.5.1 : Le Jury d'Appel

Ajouter à la fin de cet article un 6^{ème} point :

Frais du Président du Jury d'Appel :

Désigné par la FFTA lors des compétitions nationales, le Président du Jury d'Appel est pris en charge financièrement par la FFTA (déplacements, hébergement, repas). L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel.

Application le 01/02/2007.

Article B.7 Points Particuliers

A la fin du deuxième au § **Entraînement**, supprimer le texte et le remplacer par :

Entraînement : si l'archer participe à plusieurs départs le même jour, il pourra bénéficier d'une session d'entraînement (de 20 à 45 minutes ou de 2 volées d'essai) avant chaque départ.

Application le 01/04/2007 - Comité Directeur des 7 et 8 octobre 2006).

Article C.3.1 Les Catégories

Au 2^{ème} §,

Avant le premier point : **La catégorie poussin** est admise en compétition officielle, pour les enfants de 9 et 10 ans, lors des concours.....

4^{ème} point, dernière ligne :toutes les disciplines ouvertes aux benjamins en arc classique uniquement. Les poussins surclassés en benjamin ne peuvent pas tirer avec un arc à poulies.

Article C.3.2 Les Surclassements

Juste sous le titre ajouter :

Le certificat médical de surclassement n'est pas exigé lorsque le compétiteurs ne change pas de distance ou de blason.

Point 3 : Surclassement par défaut : **supprimé** - **supprimer les 3 lignes sous ce titre.**

Dans le tableau, supprimer "par défaut" à la 3^{ème} ligne.

Point 6 :

* Premier point, dernière ligne :toutes les disciplines ouvertes aux benjamins en arc classique uniquement. Les poussins surclassés en benjamin ne peuvent pas tirer avec un arc à poulies.

* supprimer le tableau.

C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS

Cet article n'a pas été modifié sur le fond, il est juste réorganisé. Supprimer l'article et le remplacer par :

1. Compétitions dominicales (sélectives pour les championnats de France)

Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat).

Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est décente.

Cependant,

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment ni comme tenue de tir, ni sur le podium *(cependant, voir en (1) la précision de la FITA ci dessous au §3)*.
- les concurrents doivent porter des chaussures de sport (style Tennis) : il est interdit de tirer pieds nus. Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.

2. Championnats de ligues et championnats départementaux

La FFTA souhaite que les ligues régionales et les départements adoptent le règlement national ci-dessous sur la tenue des compétiteurs lors de leurs championnats

3. Compétitions nationales

Cela concerne :

- les compétitions nationales (championnats de France et Circuits Nationaux) ;
- les concours FITA STAR ;
- les concours FITA TARGET.
- Les concours ARROW HEAD

La qualité d'une organisation, vis à vis des autorités politiques, administratives, des médias, du public s'accompagne obligatoirement de l'image vestimentaire des compétiteurs, des capitaines d'équipe, des organisateurs. La réglementation ci-dessous s'applique, dans les championnats de France de toutes les disciplines, individuels et par équipes, ainsi que les concours donnant droit aux distinctions de la FITA (FITA STAR, FITA TARGET et ARROW HEAD).

Remarques préalables :

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment comme tenue de tir, ni sur le podium (1) ;
- les shorts sont autorisés dans toutes les disciplines, mais ne doivent pas remonter plus haut que l'extrémité des doigts du concurrent, lorsque la main et les doigts sont étendus le long de son côté ;
- les pantalon de type "Jean's" et assimilés, autres que blancs, ne sont autorisés à aucun moment, ni considérés comme tenue d'équipe ou de club, de département ou de ligue.

Sur le pas de tir (pendant toute la durée de la compétition), lors de la remise des prix ou des cérémonies d'ouverture ou de clôture, la tenue suivante est la seule autorisée :

Compétitions individuelles :

- Dames : elles peuvent porter des robes ou des jupes, ou des jupes culottes, ou des pantalons, ou des shorts et des blouses, corsages, chemises, polos, tee-shirts ou des "tops" (1).
- Hommes : ils doivent porter des pantalons, ou des shorts et des chemises (à manches longues ou courtes), ou polos, ou tee-shirts.

*(1) **Précision de la FITA** : le Bureau du Comité Directeur de la FFTA (8 juin 2001) accepte l'application, lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel, la précision de la FITA concernant la tenue des dames et plus particulièrement le port des maillots sans manche et les "tops" (hauts) :*

"Le top ou "haut" est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule".

Un tel vêtement doit rester décent : les arbitres de la compétition et, éventuellement, le jury d'appel seront juges de la décence de cette tenue.

Cette précision ne concerne pas les hommes qui restent soumis aux règles ci-dessus.

Tenus de club ou d'équipes : pour les dames et les hommes, la tenue de club ou d'équipe est autorisée.

Par tenue de club ou d'équipe, il faut entendre un équipement vestimentaire complet (pantalon, ou short , chemise ou polo, ou tee-shirt, survêtement de sport, pull ou gilet pour le temps froid) aux couleurs du club ou de l'équipe, sur lequel doit apparaître le nom, ou l'insigne, ou le logo du club ou de l'équipe, ou de la ville; ou de la ligue, ou du département, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors selon la réglementation en vigueur.

Si le concurrent ne possède pas une tenue de club ou d'équipe, la partie inférieure de sa tenue doit être impérativement blanche. La partie supérieure de sa tenue peut être celle de son club (ou département, ou ligue), sinon elle doit être impérativement blanche.

Chaussures : les concurrents doivent porter des chaussures de sport (style Tennis) : il est interdit de tirer pieds nus ; Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.

En cas de mauvais temps (froid, pluie), un vêtement de protection approprié peut être porté ;

Dossards : les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté, bien en vue, afin d'être visible pendant tout le temps du tir, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans le dos : le dossard peut être également accroché au carquois ou à la ceinture (*Application 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005*). Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur

Lors des concours de Tir en Campagne ou de Parcours Nature, ou 3D, des vêtements et des chaussures adaptés peuvent être portés pendant les tirs. Cependant, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des récompenses, sur le podium, le port de la tenue blanche (ou de club, ou de ligue, ou d'équipe) est impératif ;

COMPETITIONS PAR EQUIPES (TOUTES DISCIPLINES)

Tous les membres d'une même équipe de club, ou de ligue, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent porter la même tenue, dans le respect du texte ci-dessus.

Article D.4

Ajouter à la fin de l'article :

Compétition et alcool

La FFTA est investie d'une mission de service publique qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité.

Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions.

Les dirigeants, tous comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement (Article 121-3 du Code Pénal). De plus, en cas de mise en danger, le texte contraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences...Ce rappel fait, les dirigeants, les arbitres, dans l'exercice de leur mission disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool ; Assurément, elle ne doit pas prendre part à la compétition...

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), **cette vente est strictement interdite aux participants**. L'arbitre ou l'organisateur peut s'appuyer sur l'article 2 du Règlement de lutte contre le

dopage qui précise qu'il est interdit d'utiliser des substances mentionnées par arrêté (dont l'alcool), tout comme il est interdit de les offrir, les céder ou les administrer.

Cette disposition s'entend strictement, s'agissant d'utilisation ou de cession de la substance et non pas simplement, contrairement aux idées reçues, d'un seuil à ne pas dépasser (sachant que le règlement de la FITA fixe le seuil à 0,10g d'alcool par litre de sang).

Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette) :

IMPORTANT

- Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;
- Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;
- Vu le code mondial anti-dopage ;
- Vu le règlement disciplinaire de la FFTA relatif à la lutte contre le dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.

En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert
de la Fédération Française de Tir à l'Arc

Rôle de l'arbitre

Un arbitre d'une compétition a-t-il le pouvoir de disqualifier un compétiteur s'il constate, de visu, que ce dernier consomme de l'alcool pendant la compétition ?

Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition : cf le règlement intérieur, le règlement médical, le règlement de la lutte contre le dopage).

L'article B.8.1.2; du tir sur cibles en extérieur, du tir en salle, du tir en campagne précise : "un tireur coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées".

Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), quelle que soit la discipline, est une infraction à la règle.

Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans règlements généraux, article C.11.

Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- a le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition
- en cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs
- si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déferer le cas à la FFTA par un rapport ciconstancié accompagnant le rapport d'arbitre
- en cas de perturbation importante, de danger : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déferer le cas à la FFTA.

Procédure

- Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage
- Sanction = disqualification.

Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles.

Le ca échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.

ANNEXE 1 Commission Nationale des Arbitres

DAUNAN Jacques

Tél : **05 53 97 21 20** / 06 03 50 03 12

Après les **REGLEMENTS GENERAUX** et avant le **TIR SUR CIBLES EN EXTERIEUR**, à la fin de la table des matières du chapitre II, ajouter :

II.6 Règlement des rencontres Jeunes

TIR SUR CIBLES EN EXTERIEUR Règlement International

Article A.8.3

Deuxième point : Epreuve FITA 70m :

1^{ère} ligne à supprimer

5^{ème} ligne, remplacer 27 par **24**

6^{ème} ligne, remplacer 2 x 27 par **2 x 24**

Article B.6.6.

1^{ère} ligne : remplacer 9 par **6**

TIR SUR CIBLES EN EXTERIEUR Règlement Français

Article C.2.2.

Au premier point au § Femmes, 4^{ème} ligne : supprimer 34 et remplacer par **32**

Article C.2.4.

Première ligne, supprimer *Tir en Campagne*

Dans le tableau :

- supprimer la colonne **Jour 4**
- supprimer la ligne "**Parcours**"
- modifier : colonne Jour 1 : supprimer jeudi et remplacer par **vendredi**
colonne Jour 2 : supprimer vendredi et remplacer par **samedi**
colonne Jour 3 : supprimer samedi et remplacer par **dimanche**

Tout à la fin de l'article, supprimer **le tableau Jour 4 et la ligne sous le tableau**

Article C.3 LA FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPES DE CLUBS

Le Guide « Filière Sportive par Equipes de Clubs » est édité chaque année par la FFTA.

La composition des différentes divisions, **la répartition des arbitres ,les modalités d'établissement des groupes ainsi que les conditions et procédures d'inscription pour les équipes de D1 et D2** sont définies dans ce Guide.

Article C.3.3. Les Divisions Régionales

Sous ce titre ajouter :

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses trois premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Article C.3.4.1.

Ajouter ce nouvel article

C.3.4.1 LA SEMAINE JEUNES DU TIR A L'ARC CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES PAR EQUIPES DE LIGUE

La Compétition

La "semaine Jeunes" se déroule chaque année, à une date fixée par la FFTA.

Elle est réservée aux archers tirant en arc classique dans les catégories suivantes :

En individuel :

Minimes garçons	Minimes filles
Cadets	Cadettes
Juniors garçons	Juniors filles

Équipes de Ligue :

Minimes garçons	Minimes filles
Cadets/ Juniors garçons	Cadettes/ Juniors filles

Cette compétition est séparée en deux épreuves bien distinctes :

- une compétition individuelle avec finales par poules pour les catégories minimes, cadets et juniors (garçons et filles)
- une compétition par équipes, support du **Championnat de France Jeunes par Equipes de Ligue** pour la catégorie minimes (garçons et filles) et cadets/juniors (garçons et filles).

Chaque équipe se compose de 3 archers maximum.

Les surclassements ne sont pas autorisés.

Les compétitions sont arbitrées par de jeunes arbitres sélectionnés par leur ligue et encadrés par des arbitres confirmés.

Programme de la Semaine Jeunes

	Jour 1 Mercredi	Jour 2 Jeudi	Jour 3 Vendredi	Jour 4 Samedi	Jour 5 Dimanche
Matin		Qualification 2 x 70m CH-JH 2 x 50m MF	Matches Individuels par poules CH-JH-MD) Podium	Qualification 2x70m et 2x50m Equipes C/J (garçons) MD	Matches de Classement (toutes catégories) (2 matchs) Podium
	Après-midi	Entraînement officiel	Qualification 2 x 70m CD-JD 2 x 50m MH	Matches individuels par poules CD-JD-MH Podium	Qualification 2x70m et 2x50m Equipes C/J (filles) MD
Réunion des entraîneurs			Entraînement Officiel pour le Tir par équipes	Matches de poules toutes catégories (3 matchs)	

			Cérémonie d'ouverture Présentation des équipes		
--	--	--	---	--	--

L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE

Un maximum de compétiteurs doit pouvoir participer aux épreuves individuelles. Le nombre d'archers de chaque catégorie est donc ouvert, dans la mesure des possibilités de l'organisateur. Cependant le terrain devra pouvoir accueillir un minimum de 48 cibles.

En fonction des possibilités liées à la nature du terrain, privilégier le tir en rythme A-B-C (couloirs de 5m).

<u>Distances de tir</u>	Minimes (garçons et filles)	50m
	Cadets (garçons et filles)	70m
	Juniors (garçons et filles)	70m

Blasons : tous les tirs sur blasons de 122cm

Position des archers pour la phase de qualification : Les compétiteurs d'un même club sont positionnés, dans la mesure du possible, à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 4A, etc....

Déroulement des phases finales individuelles

32 archers sont qualifiés dans chaque catégorie : on forme 8 poules de 4 archers dans chaque catégorie :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1	2	3	4	5	6	7	8
16	15	14	13	12	11	10	9
17	18	19	20	21	22	23	24
32	31	30	29	28	27	26	25

Dans chaque poule, chaque archer rencontre les trois autres, ce qui correspond à 3 matchs pour tous les archers. En cas d'égalité à l'issue d'un match, on procède à un tir de barrage selon le règlement international :
 match gagné = 1 point
 match perdu = 0 point

Dans chaque poule, les archers sont classés en fonction de leur nombre de points à l'issue des 3 matchs. En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte. On obtient le tableau suivant :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4

Pour tous les 1^{er} de chaque poule = 8 archers

Les archers sont classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place en fonction de leur score calculé sur le total de points des 3 matchs. En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Ces 8 archers disputent les 1/4 de finales en élimination directe (classement par rapport au total des matches) :

- match 1 poule 1 contre poule 8
- match 2 poule 2 contre poule 7
- match 3 poule 3 contre poule 6
- match 4 poule 4 contre poule 5

Les vainqueurs de ces 4 matchs disputent les 1/2 finales :

Vainqueur match 1 contre vainqueur match 4

Vainqueur match 2 contre vainqueur match 3

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour la 1^{ère} et 2^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour la 3^{ème} et 4^{ème} place

Ainsi :

De la 1^{ère} à la 4^{ème} place : 6 matches

De la 4^{ème} à la 8^{ème} place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Pour tous les 2^{ème} de chaque poule = 8 archers

Même déroulement que ci-dessus

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 9^{ème} et 10^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 11^{ème} et 12^{ème} place

Ainsi :

De la 9^{ème} à 12^{ème} place : 6 matches

De la 13^{ème} à la 16^{ème} place: 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Pour tous les 3^{ème} de chaque poule= 8 archers

Même déroulement que ci-dessus.

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 17^{ème} et 18^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 19^{ème} et 20^{ème} place

Ainsi :

De la 17^{ème} à la 20^{ème} place : 6 matches

De la 21^{ème} à la 24^{ème} place: 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Pour tous les 4^{ème} de chaque poule= 8 archers

Même déroulement que ci-dessus.

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 25^{ème} et 26^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 27^{ème} et 28^{ème} place

Ainsi

De la 25^{ème} à 28^{ème} place : 6 matches

De la 29^{ème} à la 32^{ème} place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Nombre d'archers par cible

- match de poule : 2 archers par cible
- 1/4 de finale : 2 archers par cible
- 1/2 finale, Petite Finale et Finale : 1 archer par cible

L'épreuve par équipes

Cette compétition comprend :

* une phase de qualification :

- 2 x 70m pour les équipes cadets/ Juniors (garçons et filles)
- 2 x 50m pour les équipes minimales

* une phase finale qui se dispute par poules

Composition des équipes

- Les équipes de ce championnat sont composées de 3 archers.
- La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début de la compétition par équipes (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
- Les équipes cadets/juniors ne peuvent être constituées que de cadets ou/et de juniors. Le surclassement des benjamins et des minimes n'est pas admis.
- Dans les équipes de minimes, le surclassement des benjamins n'est pas admis;

Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir :

Pour la phase finale, 16 équipes maximum par catégorie sont qualifiées :

Cadets/juniors 16 équipes garçons + 16 équipes filles – Tir à 70m sur blasons de 122cm
Minimes 16 équipes garçons + 16 équipes filles - Tir à 50m sur blasons de 122cm

En fonction de nombre d'équipes engagées, par catégories :

16 équipes et plus	on constitue	4 poules de 4 équipes
de 12 à 15 équipes		2 poules de 6 équipes
de 10 à 11 équipes		2 poules de 5 équipes
de 8 à 9 équipes		2 poules de 4 équipes
de 6 à 7 équipes		1 poule de 6 équipes
de 2 à 5 équipes		1 seule poule

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules, ne prennent pas part aux matches.

Les ligues de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 2 équipes de 3 archers.

Déroulement

En fonction du classement à l'issue de la phase de qualification, on constitue les poules en fonction du nombre d'équipes qualifiées. Par exemple pour 16 équipes qualifiées :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule.

A l'issue des matches, un classement est établi au sein de chaque poule par attribution de points :

- match gagné = 1 point
- match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4

En cas d'égalité :

- de score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international
- de points après les matches de poule : les scores des matches (sans addition d'un éventuel barrage) des équipes sont cumulés et servent au départage
- en cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte

Matches de classement (2 matches)

Match 1 : les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces 2 derniers matches :

les 1^{er} de chaque poule seront classés

les 2^{ème} de chaque poule seront classés

les 3^{ème} de chaque poule seront classés

les 4^{ème} de chaque poule seront classés

de la 1^{ère} à la 4^{ème} place

de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

de la 9^{ème} à la 12^{ème} place

de la 13^{ème} à la 16^{ème} place

Article C.3.5.

Premier point "Sélection des archers", première ligne, supprimer 65 hommes et remplacer par **64 hommes**

Article C.3.6. Les Divisions Régionales

Au § DR Excellence, 13 ligne, après Le 2 x 70m, ajouter **avec ou sans finales**

Zau § DR, dernière ligne, après 1 Fita 2x70m, ajouter : **avec ou sans finales**

(Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007)

Article C.8 : **supprimer** (Comité Directeur des 27 et 28 Janvier 2007)

Article C.10 : **SPECIAL JEUNES**: **supprimer** (Bureau de décembre 2006). Voir le nouveau chapitre "Rencontres Jeunes" situé après le tir sur cibles 3D.

TIR EN SALLE **Règlement International**

Article A.8.1

3^{ème} point à supprimer

6^{ème} point, remplacer 27 par 24

7^{ème} point, remplacer 27 par 24

TIR EN SALLE **Règlement Français**

Article C.1

A la fin de cet article, ajouter :

A partir du 01/04/2007, il pourra y avoir une période d'entraînement avant chaque départ.

Article C.2.1

Dans le § qui suit le quatrième point :

4^{ème} ligne, supprimer (2 x 3 flèches)

5^{ème} ligne, supprimer de 3 flèches

Article C.3 Championnat de France par équipes de ligue Cadets/ Juniors : **supprimer** tout le texte et remplacer par : **cette compétition est supprimée (Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007)**

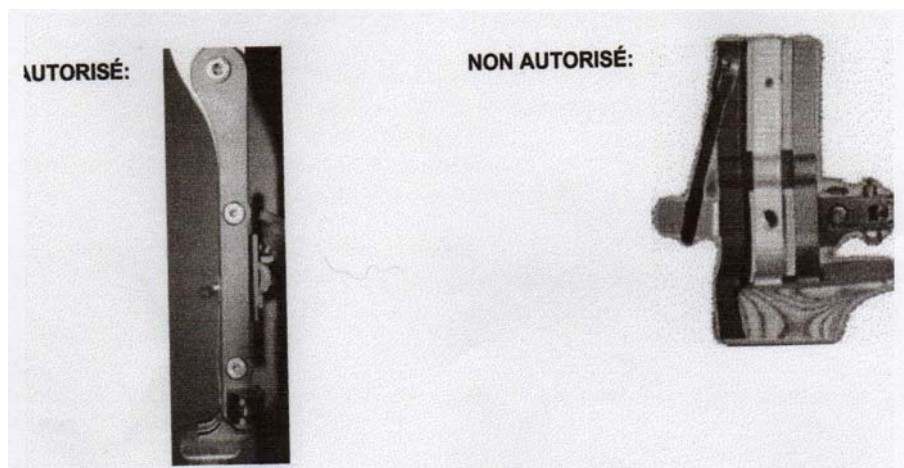
Article C.4 : **SPECIAL JEUNES** : **supprimer** (bureau de décembre 2006). Voir le nouveau chapitre "Rencontres Jeunes" situé après le Tir sur cibles 3D.

TIR EN CAMPAGNE Règlement International

Article B.3.1.2 Pour le Division Arc Nu seulement

A la fin de cet article, ajouter :

Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.



TIR EN CAMPAGNE Règlement Français

Article C.3 Les Distances

1^{ère} ligne : après sans viseur, ajouter (cadets + juniors)

4^{ème} ligne : après sans viseur, ajouter (cadets + juniors)

Article C.4 Le Chronométrage

Au § **Deuxième dépassement**, 3^{ème} ligne : supprimer volée et remplacer par valeur

Article C.5 à supprimer et remplacer par

C.5. SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Voir les Règlements Généraux, article C.5.1.2

Annexe 3 : Supprimer Rencontres Jeunes sur Parcours Découvertes (Bureau de décembre 2006)

PARCOURS NATURE

Article A.2

Après la Note, sous le tableau, ajouter :

1. Arc droit et arc chasse : ces deux armes ne sont ouvertes qu'aux seniors (= seniors + vétérans y compris super vétérans). Ainsi peuvent se surclasser :

- les juniors avec un certificat médical de simple surclassement
- les cadets avec un certificat médical de double surclassement

Les benjamins et les minimes ne sont pas admis .

2. Tir libre : cette arme est ouverte aux juniors et aux seniors (= seniors + vétérans, y compris super vétérans). Ainsi, peuvent se surclasser en juniors :

- les cadets avec certificat médical de simple surclassement

- les minimes avec certificat médical de double surclassement.

Les benjamins ne sont pas admis.

Distances de tir :

Les archers surclassés tirent leur première flèche du piquet bleu, leur deuxième flèche du piquet rouge

Article A.6 Le Pas de tir

2^{ème} point : supprimer les deux dernières lignes.

Article B.3 Le Déroulement

Au § Formation des pelotons : modifier ce qui est en rouge

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. ~~De même, il faudra éviter qu'il y ait plus de deux archers d'une même ligue dans un peloton.~~

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre inverse du classement.

- Le départage des ex æquo se fait selon le règlement général du Parcours Nature.
 - Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.
 - Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins 1/2 heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton
- Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des championnats de France individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition

Article C.2 LES EQUIPES

Modifier ce qui est en rouge, à partir de

- le capitaine d'équipe peut accompagner les archers de son équipe au pas bleu et rester à ce pas, sans le franchir, jusqu'à la fin de tous les tirs des archers de l'équipe; ~~choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 5 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer, ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre.~~ La communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- Le capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) La conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers)
 - b) La conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches etc...)
 - c) Il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels.
 - d) Il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel.
 - e) Il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'appel
(Application le 01/01/2007).

Article E.11 : supprimer annexe 2

TIR SUR CIBLES 3D

Article A.2

Au point Catégories ouvertes, sous le tableau, supprimer la ligne Arc Libre.....

Sous la ligne Arc droit, arc libre.....ajouter :

1. Arc droit et arc chasse : ces deux armes ne sont ouvertes qu'aux seniors (= seniors + vétérans y compris super vétérans). Ainsi peuvent se surclasser :

- les juniors avec un certificat médical de simple surclassement
- les cadets avec un certificat médical de double surclassement

Les benjamins et les minimes ne sont pas admis .

2. Tir libre : cette arme est ouverte aux juniors et aux seniors (= seniors + vétérans, y compris super vétérans). Ainsi, peuvent se surclasser en juniors :

- les cadets avec certificat médical de simple surclassement
- les minimes avec certificat médical de double surclassement.

Les benjamins ne sont pas admis.

Distances de tir :

- arc droit et arc chasse : les archers surclassés tirent du piquet bleu
- arc libre : les archers surclassés tirent du piquet rouge

Article A.11 Points particuliers

Supprimer les deux premières lignes et remplacer par :

Les aides optiques et tout appareil pouvant servir à l'estimation des distances sont interdits sur le parcours. Seules des jumelles tenues à la main, d'un grossissement maximum de 8,5X, selon spécification du fabriquant, sont autorisées sauf après le tir de la seconde flèche.

L'usage des appareils photographiques (sauf les téléphones mobiles) est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Article B.2 Le déroulement

Modifier ce qui est en rouge :

• Formation des pelotons :

* le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, d'après la liste fournie par la FFTA en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. De même, il faut éviter qu'il y ait plus de deux archers d'une même ligue dans un peloton.

* le deuxième jour, les pelotons seront réorganisés selon l'ordre de classement du premier jour pour chaque catégorie.

En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement national, selon le tableau fourni par la FFTA.

Lors que les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

~~Les pelotons "jeunes" doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte assurant la sécurité, le chronométrage et la tenue des feuilles de marque.~~

Trois lignes au-dessus de la fin de la page, après accès interdit, ajouter :

Le terrain d'échauffement doit être ouvert 1/2 heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ des dernier peloton.

A la fin de l'article, ajouter :

Les parcours des championnats de France individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition

Article C.2

Modifier ce qui est en rouge

- Le capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) La conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers)
 - b) La conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches etc...)
 - c) Il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels.
 - d) Il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel
 - e) Il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe
- En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'appel
(Application le 01/01/2007).

Article E.11 : supprimer annexe 2

Ce nouveau chapitre est à placer après le tir sur cibles 3D

LES RENCONTRES JEUNES

Lors de compétitions, si les parents n'accompagnent pas leurs enfants, il est prudent que ces derniers soient munis d'une autorisation d'opérer.

A. LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC CHEZ LES POUSSINS

Voir les Règlements Généraux :

- article C.3.1, 2^{ème} §
 - article C.3.2. point 6 concernant le surclassement
- ainsi que le site internet de la FFTA.

Avant l'âge de 9 ans, les poussins bénéficient de la pratique en club : rencontres ludiques et rencontres spécifiques.

- La pratique ludique s'entend avec une gamme d'arcs classiques de faible puissance.
Les distances de tir, les blasons, les séances devront être en rapport avec la démarche pédagogique du club et de la Fédération
- Les rencontres spécifiques s'entendent pour des épreuves préconisées par la FFTA :
 - obtention et passage des plumes
 - les flèches de progression (en fonction d'un niveau plume obligatoire)
 - les rencontres jeunes (cibles, parcours)
 - toutes rencontres dont les règles sont publiées dans un ouvrage ou une brochure éditée par la FFTA

A l'âge de 9 et 10 ans, ouverture de la compétition aux poussins, en salle uniquement et à la distance maximum de 18m.

Le certificat médical établi par le médecin agréé par la FFTA devra mentionner la puissance de l'arc utilisé lors de l'examen médical, ceci dans le but de rendre le contrôle facile et rapide par les arbitres

Avant le début du tir (lors de l'inspection de l'équipement des archers), la puissance de l'arc devra être contrôlée par l'arbitre qui n'autorisera pas le poussin à concourir si la puissance de son arc n'est pas conforme à celle mentionnée sur le certificat médical (puissance marquée sur les branches).

A l'âge de 10 ans (dernière année de la catégorie), le poussin peut demander à être surclassé en benjamin : il doit présenter un certificat médical de surclassement établi obligatoirement par un médecin agréé par la FFTA. Le double surclassement est interdit. Ainsi, la participation des poussins est admise pour toutes les disciplines et armes ouvertes aux benjamins "arc classique" uniquement. Les poussins surclassés en benjamins ne peuvent pas tirer en arc à poulies.

Tableau de synthèse de la pratique du tir à l'arc chez les poussins :

	Certificats médicaux	Tir en salle		Tir sur cibles en extérieur	Disciplines de parcours		
		18m	25m		Campagne	Nature	3D
Poussins de 5 à 8 ans	Certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc (APS) (1)	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Poussins de 9 et 10 ans	Avec certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en <u>compétition</u> établi par un médecin agréé par la FFTA	OUI (2)	NON	NON	NON	NON	NON
Poussins en dernière année (10 ans) <u>surclassés en benjamins</u> (voir ci-dessous)	Avec certificat médical ci-dessus + certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI [dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins]	OUI [dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins]
Arc Classique		OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)		
Arc à poulies		NON	NON	NON	NON		
Arc Nu (BB)		OUI (4)	OUI (4)	OUI (4)	OUI (4)	OUI	OUI
Arc à poulies nu						NON	NON
Arc droit (long bow)						NON	NON
Arc libre						NON	NON
Arc Chasse						NON	NON

(1) *Activité Physique et Sportive*

(2) *Arc classique uniquement*

(3) *Regroupés avec les minimes jusqu'au championnat de ligue inclus*

(4) *Jusqu'au championnat de ligue inclus - catégories hommes et femmes uniquement*

B. DISCIPLINES SUR CIBLES ANGLAISES

LES RENCONTRES "SPECIAL JEUNES"

GENERALITES

- Les catégories :
 - Poussins garçons et filles (arcs classiques uniquement)
 - Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors (garçons et filles) : arcs classiques et arcs à poulies
- Les distances de tir : en salle ou à l'extérieur
 - 10m pour les poussins
 - 15m pour les autres catégories
- Le temps de tir : 2 minutes pour une volée de 3 flèches

LES NIVEAUX

5 niveaux sont reconnus :

- poussins
- niveau 3
- niveau 2
- niveau 1
- As

	Poussins uniquement				Cadets + Juniors uniquement
Niveaux	Poussins	3	2	1	As
Distances de tir	10m	15m	15m	15m	15m
Diamètre des blasons	122cm	122cm	80cm	60cm	40cm

* Au premier concours, les poussins débutent automatiquement en niveau POUSSINS. Les autres catégories débutent en niveau 3.

* Un jeune ne peut pas participer à un concours "Spécial Jeunes" après avoir pris part à un concours donnant accès à un classement national.

* Un jeune, se présentant sans justificatif de niveau, sera classé, sauf lors du premier tir :

- en niveau As (cadets et juniors)
- en niveau 1 (benjamins et minimes)

Il n'est pas possible de revenir à un niveau inférieur.

* La présentation du "Passeport Jeune", de la licence fédérale et du certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition sont obligatoires. Ces documents doivent être en cours de validité.

* Le passage des niveaux est visé par l'arbitre de la rencontre (qui peut être un arbitre jeune)

* Sortie des niveaux :

- les poussins sortent du "Spécial Jeune" en niveau 2
- les benjamins et les minimes sortent en niveau 1
- les cadets et les juniors sortent en niveau As

A partir de ce moment là, ils participent aux compétitions sélectives.

L'organisation

Deux possibilités au choix de l'organisateur

- la compétition se déroule en une série de 10 volées de 3 flèches
- la compétition se déroule en 2 séries de 7 volées de 3 flèches suivie de finales en round (pas de duels, sauf en finale).

Il n'y a pas de finales dans "le niveau poussin"

* Chaque étape des rounds (1/32, 1/16, 1/8, 1/4, 1/2 et finale) se tire en 3 volées de 3 flèches.

* Les égalités sont départagées :

- au nombre de 10
- puis au nombre de 9

Flèches de barrage en finale uniquement.

* Les concurrents ayant perdu en 1/2 finales sont classés selon leur score en 1/2 finales

* Les filles et les garçons, les arcs classiques et les arcs à poulies sont classés ensemble dans les niveaux. Cependant, en fonction du nombre de participants, souvent lié à la taille de la ligue, il est possible de les séparer et cela pour un ou plusieurs niveaux.

* Les arcs à poulies utilisent le "10 réduit"

Rappel : les arcs à poulies ne sont pas autorisés pour les poussins même surclassés en benjamins.

LES PLANCHERS DE PASSAGE DES NIVEAUX

Changement de niveau (filles et garçons)	Scores à réaliser sur 2 x 7 volées	Scores à réaliser sur 10 volées	Couleur de flèche requise pour changer de niveau
Niveau Poussin à niveau 3	336	240	
Niveau 3 à 2	336	240	Flèche blanche
Niveau 2 à 1	308	240	Flèche noire
Niveau 1 à As	280	200	Flèche bleue

LES PLANCHERS DE SORTIE DU "SPECIAL JEUNES"

Pour changer de niveau, il faut :

- soit réaliser 1 fois le score de changement de niveau
- soit obtenir la flèche de progression correspondante

Changement de niveau (filles et garçons)	Scores à réaliser sur 2 x 7 volées	Scores à réaliser sur 10 volées	Couleur de flèche requise pour changer de niveau
Sortie pour les Poussins	308	220	Flèche noire
Sortie pour les B et M	280	200	Flèche bleue
Sortie pour les C et J	252	180	Flèche rouge

C. DISCIPLINES DE PARCOURS

C.1 Rencontres Jeunes sur Parcours

Les catégories :

- Poussins garçons et filles (arcs classiques uniquement)
- Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors (garçons et filles) : arcs classiques et arcs à poulies

Déroulement :

Ces rencontres se déroulent sur un parcours de 12 cibles :

- 6 cibles de tir en campagne sur blasons de 20, 40, 60 et 80cm
 - 3 cibles à distances connues (20, 40, 60cm)
 - 3 cibles à distances inconnues (40, 60, 80cm)
- 3 cibles de tir 3D
- 3 cibles de Parcours Nature

L'implantation des cibles peut être panachée

Ordre de tir :

Parcours Nature

Les archers tirent 2 flèches des piquets correspondant à leur niveau (flèches ou plumes)

# Flèches jaunes et rouges :	1 ^{ère} flèche	piquet rouge	de 5 à 25m
	2 ^{ème} flèche	piquet bleu	de 5 à 20m
# Flèches bleues et noires	1 ^{ère} flèche	piquet bleu	de 5 à 20m
	2 ^{ème} flèche	piquet blanc	de 5 à 15m
# Flèches blanches et plumes	Les deux flèches du piquet blanc		de 5 à 15m

Tir sur cibles 3D

Les archers tirent 2 flèches des piquets correspondants à leur niveau (flèches ou plumes)

# Flèches jaunes et rouges :	piquet rouge	de 5 à 25m
# Flèches bleues et noires	piquet bleu	de 5 à 20m
# Flèches blanches et plumes	piquet blanc	de 5 à 15m

Tir en campagne

Les archers tirent 3 flèches des piquets correspondants à leur niveau (flèches ou plumes)

# Flèches jaunes et rouges : piquet rouge			
* distances inconnues :	entre 10/15m	10/20m	15/25m
* distances connues	10m	15m	20m
Flèches noires et bleues : piquet bleu			
* distances inconnues :	entre 5/10m	5/15m	10/20m
* distances connues	5m	10m	15m

Flèches blanches et plumes : piquet blanc

* distances inconnues : entre 5/10m 5/10m 10/15m
* distances connues 5m 5m 10m

La marque

Tir en campagne : 5 zones de 1 à 5 points

<u>3D</u>	2 cercles de la zone vitale	10 points
	Reste de la zone vitale	8 points
	Reste de l'animal	5 points
	Sabots, cornes et hors cible	0 point

Tir Nature

Zone "tué"	1 ^{ère} flèche : 20 points	2 ^{ème} flèche : 15 points
Zone "blessé"	1 ^{ère} flèche : 15 points	2 ^{ème} flèche : 10 points

Encadrement : 1 marqueur (adulte) par peloton ou par cible = 12 personnes.